

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 302**20 mars 2003****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Diedenhofen S.C.I., Berdorf .	14490	Finequity S.A., Luxembourg	14478
Agrifood Holding S.A., Luxembourg	14453	Fleuri S.A., Luxembourg	14480
An Zëmmesch, S.à r.l., Echternach	14481	Garage Grasges S.A., Diekirch	14483
(Tom) Beiler Architectes, S.à r.l., Luxembourg . . .	14477	Gotha Holding S.A., Luxembourg-Hamm	14496
Belair Lotissements S.A., Luxembourg	14479	Heemelsdeiercher Senningen, A.s.b.l., Nieder-	
Belair Lotissements S.A., Luxembourg	14479	anven	14456
Belair Lotissements S.A., Luxembourg	14480	Ikodomos S.A.H., Luxembourg	14479
Belair Lotissements S.A., Luxembourg	14480	Ikodomos S.A.H., Luxembourg	14479
Belair Lotissements S.A., Luxembourg	14480	Immo-Sûre, S.à r.l., Echternach	14483
Bi Patent Holding S.A., Luxembourg	14481	Immo-Sûre, S.à r.l., Echternach	14483
Bi Patent Holding S.A., Luxembourg	14481	Impar S.A., Luxembourg	14495
Bi Patent Holding S.A., Luxembourg	14481	Impar S.A., Luxembourg	14495
C&S2 S.A.	14455	Ivoire Investments S.A., Luxembourg	14494
Calyx Immobilière S.A., Luxembourg	14468	Jacmel Lux, S.à r.l., Luxembourg	14453
Charterhouse Developments S.A., Luxembourg . .	14483	Jacmel Lux, S.à r.l., Luxembourg	14453
Charterhouse Developments S.A., Luxembourg . .	14483	Joseph II Holding S.A., Luxembourg	14478
Charterhouse Developments S.A., Luxembourg . .	14483	KSI-Condens Luxembourg S.A., Hosingen	14491
CharterhouseTowerCo II, S.à r.l., Luxembourg . .	14486	Lux Terra Immo S.A., Luxembourg	14451
CharterhouseTowerCo II, S.à r.l., Luxembourg . .	14490	Maclemain Exposition, S.à r.l., Troine-Route	14484
Chaussures 2000, S.à r.l., Redange-sur-Attert	14491	Materis Management S.C., Luxembourg	14454
Clarence Concept, S.à r.l., Lipperscheid	14491	Mazout Kuffer, S.à r.l., Echternach	14490
Communicativ 1 S.A., Echternach	14450	Nutrition Animale Luxembourg, S.à r.l., Nieder-	
Communicativ 1 S.A., Echternach	14450	pallen	14491
Communicativ 1 S.A., Echternach	14450	Nyl S.A., Luxembourg	14496
Communicativ 1 S.A., Echternach	14450	Nyl S.A., Luxembourg	14496
Compagnie Financière d'Investissements Industriels,		Nyl S.A., Luxembourg	14496
S.à r.l., Luxembourg	14455	P.B.E. S.A., Luxembourg	14481
Cooper Luxembourg Finance, S.à r.l., Münsbach . .	14492	Patchwork S.A., Luxembourg	14458
Cooper Luxembourg Finance, S.à r.l., Münsbach . .	14494	Polu, S.à r.l., Bettborn	14484
D&B Constructions S.A., Luxembourg	14452	Projet Elec, GmbH, Rosport	14458
Dacotrans International S.A., Luxembourg	14482	Reamon Holding S.A., Luxembourg	14451
Dacotrans International S.A., Luxembourg	14482	Ringer S.A., Luxembourg	14451
Dacotrans International S.A., Luxembourg	14482	Ringer S.A., Luxembourg	14451
Dacotrans International S.A., Luxembourg	14482	S.P.G.D., Société de Participation du Grand-	
Degroof, Thierry, Portabella & Associés S.A., Lu-		Duché S.A.	14450
xembourg	14457	Salon de Coiffure Groben, S.à r.l., Junglinster	14484
Etablissement Kerger, S.à r.l., Everlange	14491	Salon de Coiffure Groben, S.à r.l., Junglinster	14484
EuroZone Equity Company S.A., Luxembourg	14469	Savara & Partners S.A., Luxembourg	14452
EuroZone Financing Company S.A., Luxembourg . .	14460	Scandico International S.A., Luxembourg	14482
Exatrade, S.à r.l., Schuttrange	14495	Sober International S.A., Luxembourg	14478
Exatrade, S.à r.l., Schuttrange	14495	Transeuroservice S.A.	14458
Exatrade, S.à r.l., Schuttrange	14495	Transports Gansen, S.à r.l., Bigonville	14490
Exatrade, S.à r.l., Schuttrange	14495	World Company S.A., Luxembourg	14453
Expo Prom S.A., Dudelange	14452		

S.P.G.D., SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.271.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES, Société Civile et SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE, en abrégé S.P.G.D., Société Anonyme, en date du 29 novembre 2000 est résilié avec effet au 24 décembre 2002.

Luxembourg, le 17 février 2003.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02801. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(003911.2/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

COMMUNICATIV 1 S.A., Société Anonyme.**Capital souscrit: 2.000.000,- LUF.**

Siège social: L-6470 Echternach, 67, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.688.

Acte constitutif publié à la page 3102 du Mémorial C n°920 du 19 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(003078.3/1026/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

COMMUNICATIV 1 S.A., Société Anonyme.**Capital souscrit: 2.000.000,- LUF.**

Siège social: L-6470 Echternach, 67, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.688.

Acte constitutif publié à la page 3102 du Mémorial C n°920 du 19 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(003086.3/1026/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

COMMUNICATIV 1 S.A., Société Anonyme.**Capital souscrit: 2.000.000,- LUF.**

Siège social: L-6470 Echternach, 67, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.688.

Acte constitutif publié à la page 3102 du Mémorial C n°920 du 19 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(003088.3/1026/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

COMMUNICATIV 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 67, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.688.

Acte constitutif publié à la page 3102 du Mémorial C n°920 du 19 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 577, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(003083.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

REAMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.251.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2002

Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur Bancalari Giovanni et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme
REAMON HOLDING S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries- Bonani
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003023.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LUX TERRA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.836.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2003

Les actionnaires de la société LUX TERRA IMMO S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le 3 février 2003, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:
47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2003.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00898. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003640.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

RINGER S.A.
Signatures
Administrateurs

(004142.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

RINGER S.A.
Signatures
Administrateurs

(004144.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

SAVARA & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 73.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB63407, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 11 octobre 2002

Ont été nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Monsieur Lars Taflin, administrateur de société, Djursholm, Suède, président

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

Mme Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(003680.3/050/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

EXPO PROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 69.433.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 février 2003 au siège social que:

1. les démissions des administrateurs Claude Laurini, employé privé, demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, et Carlos Da Costa, employé privé, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour, sont acceptées et décharge est donnée aux administrateurs démissionnaires;

2. sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005,

1.- Madame Maria Das Neves Gomes Surreira, employée privée, demeurant à L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch, et

2.- Monsieur Fernando Da Silva Tavares, employé privé, demeurant à L-4734 Pétange, 32, rue de la Gare;

3. la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

4. le siège social est transféré de L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003780.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

D&B CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue X Septembre.
R. C. Luxembourg B 83.025.

Nouveau siège social, situé à L-2550 Luxembourg, 154, avenue X Septembre.

Modification du siège social déposée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour la société

D&B CONSTRUCTIONS S.A.

D. Pichler-Lamparski

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04269. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003998.4/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

JACMEL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 78.084.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JACMEL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 78.084.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003889.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

AGRIFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 72.860.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 avril 2002 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre Delandmeter, avocat, demeurant au 7, rue Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg du poste d'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

- L'assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et le nomme jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2000.

L'assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003886.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

**WORLD COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. MEGABIT).**

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 51.157.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 2002

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel à L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 28 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004006.3/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

MATERIS MANAGEMENT, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Constat de réduction du capital social

Le soussigné, en sa qualité de gérant de la société MATERIS MANAGEMENT (la «Société»), une société civile de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, a pris note et constate conformément à l'article 6 des statuts de la Société:

1. En date du 20 janvier 2003, la Société a, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, racheté:

- 1.077 parts sociales détenues par Monsieur Xavier Linel;

- 1.269 parts sociales détenues par Monsieur Emmanuel Beeker;

suite à leur départ du groupe Materis. Ces parts sociales ont été de ce fait annulées.

2. En conséquence, le capital social de la Société est diminué de 23.460,- euros pour être fixé à un montant de 928.180,- euros, représenté par 92.818 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- euros.

L'article 6 des statuts de la Société se trouve en conséquence modifié afin de refléter ce qui précède et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 928.180,- euros divisé en 92.818 parts de 10,- euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Olivier Legrain	15.382 parts;
à Monsieur Christian Sacchetti	4.492 parts;
à Monsieur René Riu	4.492 parts;
à Monsieur Jean-Richard Germain	4.492 parts;
à Monsieur Patrick Emmanuel de Belloy	3.255 parts;
à Monsieur Marcel Jacquoletto	2.470 parts;
à Monsieur Roger Beesley	1.077 parts;
à Monsieur Thierry Bailleux	1.077 parts;
à Monsieur Frédéric Herbaut	1.230 parts;
à Madame Christine Médaksian	1.077 parts;
à Madame Carole Bernard	412 parts;
à Monsieur Bernard Gusparo	431 parts;
à Monsieur Jean Curis	1.009 parts;
à Monsieur Franck Gimer	412 parts;
à Madame Pascale Dubreuil	431 parts;
à Monsieur Nikolaus Kreuels	1.075 parts;
à Monsieur Jean-Marc Novene	842 parts;
à Monsieur Andrew Beardmore	1.078 parts;
à Monsieur Thierry Bernard	1.078 parts;
à Monsieur Thomas Green	1.269 parts;
à Monsieur Michel Crette	1.269 parts;
à Monsieur Jean-Paul Kovalevsky	1.579 parts;
à Monsieur Jean-François Delaire	1.579 parts;
à Monsieur Thierry Fradin	1.078 parts;
à Monsieur François Bouan	1.983 parts;
à Monsieur Jordi Capdevila	1.699 parts;
à Monsieur Eric Bergé	1.362 parts;
à Monsieur Tim Holfert	1.699 parts;
à Monsieur Pierre de Lafarge	1.699 parts;
à Monsieur Eric Athané	762 parts;
à Monsieur Walter Van Dam	1.983 parts;
à Monsieur Wilson Pradie	508 parts;
à Monsieur Rodrigo Lacerda	1.362 parts;
à Monsieur Philippe Michielin	1.207 parts;
à Monsieur Francis Guilloux	762 parts;
à Monsieur Philippe Bello	1.207 parts;
à Monsieur Alain Fabre	508 parts;
à Monsieur Duilio Isabella	1.012 parts;
à Monsieur Xavier Champenois	1.567 parts;
à Monsieur David Gauthier	1.012 parts;
à Monsieur Régis André	1.239 parts;
à Monsieur Carlo Vitali	1.567 parts;
à Monsieur Bernard Chapuis	1.567 parts;
à Monsieur Umberto Bertoli	1.567 parts;

à Monsieur Pierre-Louis Bernard	1.239 parts;
à Monsieur Philippe Ronphé	782 parts;
à Monsieur Xavier Sebaux	521 parts;
à Monsieur Sergio Lazzari	1.567 parts;
à Monsieur Richard Mutch	1.222 parts;
à Madame Joyce Milbeo-Villemur	1.412 parts;
à Monsieur Joël Callerand	1.222 parts;
à Madame Marion Schnabel	771 parts;
à Monsieur Pascal Rousseaux	1.795 parts;
à Madame Catherine Mathieu	900 parts;
à Monsieur Olivier Drevon	1.543 parts;
à Monsieur Michael Mania	986 parts.

Ce constat a été fait en date du 20 janvier 2003.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03984. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004035.2/000/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

C&S2 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.785.

Il a été mis fin au contrat de domiciliation entre:

M^e Jean-Paul Kill, avocat à la Cour,

et

la société C&S2 S.A. immatriculée au R.C. sous B n° 87.785, dont l'adresse actuelle est:

235, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange (selon copie du bail ci-joint)

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

M^e J.-P. Kill.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03563. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004052.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.108.000,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 15 mai 2002

Résolution unique

L'assemblée donne son agrément à la cession de la totalité des parts sociales représentatives de son capital social, intervenue comme suit:

- cession de 8.499 parts sociales faite par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE à la société SIREF FIDUCIARIA S.p.A.

- cession d' 1 part sociale faite par M. Richard Marck à la société SIREF FIDUCIARIA S.p.A.

Cette cession est intervenue en date du 15 mai 2002, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite aux cessions qui précèdent, le capital social de la société est désormais détenu comme suit:

SIREF FIDUCIARIA S.p.A. 8.500 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004269.4/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

HEEMELSDEIERCHER SENNINGEN, Association sans but lucratif.

Siège social: Niederanven.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association est dénommée HEEMELSDEIERCHER. Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, et par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Niederanven.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée. Néanmoins elle pourra être dissoute à tout moment.

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir toute activité de nature à favoriser l'organisation et la propagation de la pratique des sports populaires précisés dans le chapitre 2 article 4 des statuts de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE MARCHE POPULAIRE (FLMP). Plus spécialement de participer aux marches populaires, d'organiser elle aussi des marches populaires et de défendre les droits et intérêts des marcheurs.

Art. 5. Toute discussion ou controverse politique ou confessionnelle est interdite.

Art. 6. Dans l'accomplissement de son objet, l'association est affiliée à la F.L.M.P. Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet social.

Art. 7. Le nombre des membres est illimité sans être toutefois inférieur à trois. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 8. L'admission de nouveaux membres est décidée souverainement par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Art. 9. L'association est constituée de membres actifs, honoraires, correspondants et sympathisants. Seuls les membres actifs ont droit à la gestion de l'association. Les autres membres sont admis aux assemblées générales et ont uniquement une voix consultative.

Art. 10. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit aux biens de l'association. Ils ne peuvent réclamer ni des extraits du livre de compte, ni un inventaire.

Art. 11. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par décision du conseil d'administration et doit être approuvée par l'assemblée générale pour un des motifs suivants:

- 1.- préjudice volontairement causé aux intérêts de l'association;
- 2.- conduite notoirement scandaleuse ou tout à fait contraire à l'honneur;
- 3.- condamnation déshonorante.

Avant de prononcer une expulsion pour les cas prévus, le comité convoquera le membre en question pour l'entendre dans sa défense.

Art. 12. Tous les membres paient une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Actuellement la cotisation ne peut pas dépasser le montant de 25 Euros. Le membre n'ayant pas payé sa cotisation annuelle jusqu'au 30 avril est automatiquement démissionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au 1^{er} trimestre à l'endroit désigné par le conseil d'administration.

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration sont nommés par les membres présents à l'assemblée générale. Ils sont élus pour une durée de deux ans, mais restent en tout temps révocables par les membres lors d'une assemblée générale ou extraordinaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du vice-président, les fonctions sont assumées par le plus âgé des membres du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Il est convoqué par le président ou deux membres. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Les décisions sont consignées dans des procès verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre.

Art. 17. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui n'ont pas été réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts. De plus tous les actes d'administration sociale dans le sens le plus large lui sont propres.

Art. 18. L'exercice social débute au 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre de chaque année.

Art. 19. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association.

Sont réservés à sa seule compétence: Les modifications des statuts doivent obligatoirement être approuvées par l'assemblée générale. L'assemblée générale procède à la nomination ou la révocation des membres du conseil d'administration - à l'approbation des rapports moraux, des budgets et des comptes - à la nomination de deux réviseurs de caisse - à l'éventuelle exclusion d'associés - à la dissolution de l'association.

Art. 20. L'assemblée peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit être convoquée lorsqu'un cinquième des membres au moins l'exigent. Les membres sont convoqués aux assemblées par écrit.

Les convocations aux assemblées peuvent être publiées dans les journaux au moins huit jours avant la date fixée pour ces réunions.

Art. 21. Les assemblées sont présidées par le président du comité, ou à défaut de celui-ci et du vice-président par le membre du conseil d'administration le plus âgé.

Art. 22. Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée. Au vote, chaque membre actif a une voix.

Art. 23. Les décisions des assemblées ordinaires ou extraordinaires sont prises à la majorité absolue des voix émises. En cas de parité des voix, celle du président est décisive.

Art. 24. Les décisions des assemblées sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre.

Art. 25. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident soit sur le trajet aller-retour, soit sur le parcours des marches nationales ou internationales.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, ses biens restants reviennent à l'office social de la commune de Niederanven.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04372. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Liste des membres du comité

M. Guirlinger Jean-Pierre, 16, Am Widdebiërg, L-6913 Roodt-sur-Syre, membre du comité,

M. Jungers Lucien, 14, rue des Champs, L-74433 Lintgen, président,

M. Leclerc Francis, 9, Kallekewee, L-7553 Lorentzweiler, membre du comité,

M. Leners Albert, 16, rue Pasteur, L-3543 Dudelange, trésorier,

M. Liltz Armand, 3, rue Victor Beck, L-1223 Howald, membre du comité,

Mme Reuter Marga, 17, Hauptstrooss, L-9183 Schlindermanscheid, membre du comité,

M. Ronck Georges, 8, rue de la Vallée, L-5290 Neuhäusgen, membre du comité,

M. Schmit Fernand, 23, Burewee, L-9377 Hoscheid, membre du comité,

Mme Schroeder Hélène, maison no 3, L-9183 Unterschlinger, vice-président,

M. Stelmes Jos, 40, rue Principale, L-6990 Rameldange, secrétaire,

M. Steyer Norbert, 14, An de Bongerten, L-7346 Steinsel, membre du comité.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004393.4/000/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DEGROOF, THIERRY, PORTABELLA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 46.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 janvier 2003

L'Assemblée a pris connaissance de la démission de Messieurs Fernand de Jamblinne et Daniel Thierry de leur fonction respective d'Administrateur et Directeur et d'Administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leur fonction du 1^{er} octobre 2001 jusqu'à leur démission présentée le 10 décembre 2002 pour le premier et le 16 décembre 2002 pour le second. Elle donne également décharge aux autres administrateurs encore en fonction, pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration se compose donc de la façon suivante:

Marc Wolter, Administrateur,

Vincent Scarfo, Administrateur,

Daniel Campagne, Administrateur,

Jean-François Leidner, Administrateur,

Pascal Pierret, Administrateur-Directeur,

Patrick de Braquilanges, Administrateur-délégué,

Ricardo Portabella, Administrateur,

Jean-Pierre de Cuyper, Administrateur,

Edouard Silvy, Administrateur.

Pour extrait conforme

DEGROOF, THIERRY, PORTABELLA & ASSOCIES, S.A.

P. Pierret / P. de Braquilanges

Administrateur-Directeur / Administrateur-délégué

certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004332.3/034/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

PATCHWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 82.332.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 janvier 2003

Le conseil d'administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AACO, S.à r.l. représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social de la société est transféré au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, réf. LSO-AB00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004093.4/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

TRANSEUROSERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 41.317.

Kündigung des Gesellschaftssitzes gemäss Domizilationsvertrag des 5. September 2001

Der Sitz der Gesellschaft TRANSEUROSERVICE S.A. wird mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. Februar 2003.

Unterschrift

Die domizilierende Gesellschaft

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00897. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004258.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

PROJET ELEC, GmbH, Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6580 Rosport, 5, route d'Echternach.

Im Jahre zweitausenddreie, den dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Jürgen Bappert, Diplom-Ingenieur, geboren in Trier am 4. August 1963, wohnhaft in D-54634 Bitburg (Bundesrepublik Deutschland), Bahnhofstrasse, 23.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihm zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Elektroinstallateur- und Reparaturbetriebs für allgemeine Elektroinstallationen, Lichttechnik, zentrale Betriebstechnik, Installationen, Bau, Wartung und Vertrieb von Geräten der Unterhaltungs-, Empfangs-, Informations- und Kommunikationstechnik, Elektronik- und Elektromaschinen, der Verkauf, Handel und der Vertrieb diesbezüglicher Waren und Materialien sowie die Beratung auf diesen Gebieten.

Die Gesellschaft ist berechtigt, bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gesellschaftszweck mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen. In diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- oder Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen PROJET-ELEC, G.m.b.H.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Rosport.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert (12.400) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von einhundertvierundzwanzig (124) Euro pro Anteil, alle dem alleinigen Gesellschafter Herr Jürgen Bappert, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Südring, 2, gehörend.

Der Gesellschafter erklärt und anerkennt, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Wird zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jürgen Bappert, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Bahnhofstrasse, 23.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6580 Rosport, 5, route d'Echternach.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf siebenhundertfünfzig (750) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Bappert, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2003, vol. 610, fol. 60, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 mars 2003.

F. Unsen.

(900255.5/234/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mars 2003.

EuroZone FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 91.721.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of February.
Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert,

There appeared:

1.- SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Founder,

here represented by Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 3rd of February 2003.

2.- FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Founder,

here represented by Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 3rd of February 2003. The above proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties requested the attesting notary to draw up as follows the articles of incorporation of a Luxembourg joint stock company (société anonyme) which they declare to set up hereby among themselves.

I. Name Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is incorporated by these presents a Luxembourg joint stock company under the name of EuroZone FINANCING COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office is established at Luxembourg. The address is fixed by the general shareholders' meeting or by the board of directors.

When extraordinary events of a political, economic or social nature occur or shall be imminent, which might interfere with the normal business at the registered office or with the ease of communications between this office and foreign parts, the registered office may be declared to have been provisionally transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances. This measure shall however have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding this provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company.

Such a declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs or officers of the company, having the power to bind it for current and everyday acts of management.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period of time from the date of this deed. It may be dissolved and liquidated in accordance with legal requirements.

Art. 4. The purposes of the company are the purchase, the financing, the development, the sale, the rent, the promotion, the commercialisation and the management of real estate, built as well as not built.

The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of all kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license all patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company

The company may establish subsidiary companies in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

It may provide investment services exclusively for its subsidiary companies, for its parent enterprise and for the subsidiary companies of its parent enterprise, it being understood that the terms parent enterprise and subsidiary companies are taken in the sense of the definition written down in the two last paragraphs of Article 48 of the law of 5 April 1993 relative to the financial sector, as amended.

The company may perform any commercial, industrial or financial acts, transactions or operations directly or indirectly connected with the company's or of nature to facilitate this object, and may conduct its activities outside as well as within the Grand Duchy of Luxembourg.

II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at fifty thousand US dollars (50,000 USD) represented by five hundred (500) common shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid up.

The authorised capital is fixed at ten million US dollars (10,000,000 USD) represented by one hundred thousand (100,000) common shares, each with a par value of one hundred US dollars (100 USD).

During a period of five years as from the date of publication of the present deed, which period is renewable one or several times by the shareholders' general meeting under the conditions of a modification of the Statutes, the board of directors is authorised at any time and from time-to-time to increase the subscribed capital from its present amount to ten million US dollars (10,000,000.- USD) by the issue of new common shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each.

Consequently the board of directors is authorised to bring into effect this increase of capital by the issue of new common shares paid in cash or kind, at one or several times and by blocks, to fix the time and place of the whole issue

or of the partial issues, to determine the amount of an issue premium, if any, to offer and accept the subscription of new shares by new shareholders which must be companies of the same Group, to fix all other modalities of execution deemed necessary or useful for these purposes, even if not specially set forth herein, to have the subscription of the new shares, the payment of the new shares and issue premium, if any, and the effective increase of capital certified in the required form and finally to make the Statutes conform with the modifications ensuing from the effective increase of capital, duly ascertained by notarial deed, all in accordance with the law of 10 August 1915, as amended.

All shares issued and to be issued are and shall remain registered shares. Multiple certificates of registered shares may be issued.

Shareholders must agree not to transfer their shares of the company to persons outside the Group until all loans granted by the company are completely repaid.

Art. 6. The capital may also be increased or reduced by resolution of an extraordinary general shareholders' meeting, acting under the conditions prescribed by law in matters of modifications of the articles of incorporation.

Art. 7. Each share is indivisible.

The company recognizes only one owner per share with regard to the use of the rights granted to the shareholders. If the same share belongs to several persons, the company has the right to suspend the use of the rights attached thereto until one person among them is designated to be the owner of the share with regard to the company.

Art. 8. The company may redeem its own shares by observing the legal prescriptions.

III. Management

Art. 9. The company is managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders, elected for a period that may not exceed six years by the general shareholders' meeting, which may always remove them.

The number of the directors is determined and their election is made by the general shareholders' meeting.

Directors whose mandate have expired may be re-elected.

In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may provisionally provide for a replacement. In this case the next general shareholders' meeting will proceed to the definitive election and the director thus appointed will finish the mandate of the person he replaces.

Art. 10. The board of directors chooses a President from among its members and, if deemed appropriate, a Vice President. In the event that both of them are prevented to attend a meeting, they are replaced by the oldest director to preside at the board meeting.

The board of directors meets upon call by the President or, in case he is prevented from doing so, by the Vice President or, failing both, by any other director, as often as required by the company's interest. It must always be convened at the request of two directors.

The board may deliberate and act validly only if at least half of its members are present or represented.

Any director prevented from attending may appoint by letter, telegram, telex or telefax, one of his colleagues as his proxy to represent him at the board meetings and to vote on his behalf and in his stead on the items on the agenda.

Resolutions of the board are passed by a majority of votes. In case of a division, the person presiding at the meeting of the board has a casting vote.

Art. 11. In case of an emergency the directors may vote on the items of the agenda, letter, telegram, telex or telefax. The letter, telegram, telex or telefax will be annexed to the minutes of this consultation, which will be recorded by the President of the board or by his substitute.

The directors may also pass unanimous resolutions without meeting, provided these resolutions are recorded in writing and are signed by all the directors.

Art. 12. The deliberations of the board are recorded in minutes, which are signed by the members attending the meeting. These minutes are written on loose sheets, which are bound at the end of each year.

Copies or excerpts of the minutes are signed by the President or by two members of the board.

Art. 13. With the exception of the acts reserved to the general shareholders' meeting by law or by the articles of incorporation, the board of directors has the widest powers to perform all acts of management and of disposal necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

Art. 14. The company is bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, without prejudice to the resolutions to be passed with regard to the corporate signature in case of a delegation of powers and mandates granted by the board of directors, pursuant to Article 15 of the articles of incorporation.

Art. 15. Pursuant to a prior authorization granted by the general shareholders' meeting the board of directors may delegate the day-to-day management of the company's affairs to one or to several directors, who will be called managing directors.

It may also entrust the management of a part, or of a special branch of the company's affairs to one or several managers, and confer special powers for specific affairs to one or more agents, chosen from among the members of the board, or among persons who may be shareholders or not.

Art. 16. Any law suits in which the company is involved, either as plaintiff or as defendant, are proceeded with in the name of the company by the board of directors, at the suit of its President or of a director delegated for this purpose.

Art. 17. The general shareholders' meeting may grant to the directors remunerations, indemnities and fees for attendance, which will be charged to the company.

The board of directors fixes the remuneration of the managers and agents.

IV. Supervision and Control

Art. 18. The company is supervised by one or several statutory auditors, elected by the general shareholders' meeting, which fixes their number and their remuneration.

The mandate of a statutory auditor may not exceed six years.

The statutory auditors have an unlimited power to supervise and to control all transactions of the company.

They may examine the books, correspondence, minutes and generally all written documents of the company without removal.

The management will submit to them a semi-annual report giving a summary of the company's assets and liabilities.

The statutory auditors must submit in a report to the general shareholders' meeting the result of their operations, together with any proposals they deem appropriate to make, and inform the shareholders of the method used to control the inventories.

In case Article 256 of the amended law of 10 August 1915 concerning companies becomes applicable the annual accounts of the company shall not anymore be controlled by one or several commissioners but by one or several auditors of enterprises nominated by the general meeting of shareholders from among the members of the Institute of Auditors of Enterprises.

The auditor(s) of enterprises shall exercise his (their) functions as prescribed by law.

V. General meetings of shareholders

Art. 19. The annual general shareholders' meeting will be held in the commune where the registered office is established, at the place indicated in the notice, on the fifteenth day of the month of June at three pm. If this day is a holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Art. 20. A general shareholders' meeting is called by the board of directors or by the statutory auditor or auditors. It must be called by the board of directors or by the statutory auditors at the written request of shareholders representing at least one fifth of the corporate capital. Such request must include the agenda.

It will also be held in the commune where the registered office is established at the date, place and time indicated in the notice.

The items on the agenda shall be mentioned in the notice.

Art. 21. A general shareholders' meeting may be held without previous notice, provided all the shareholders are present or represented and declare having been informed of the agenda which is submitted to deliberation.

Art. 22. Each shareholder has the right to vote at general shareholders' meetings, each share being entitled to one vote.

Art. 23. The general shareholders' meetings deliberate in conformity with the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies and all legal amendments thereto. The resolutions of the general meetings are passed at the simple majority of the votes cast, except the resolutions of extraordinary general meetings convened to amend the articles of incorporation, in which case the legal provisions concerning a quorum of attendance and majority are applicable.

Art. 24. The general shareholders' meetings are held under the chairmanship of the President of the board of directors or, in his absence, of the Vice President, or in the absence of the Vice-President under the chairmanship of a director, or of a shareholder or the representative of a shareholder, chosen by the general meeting.

The President of the meeting appoints the secretary and the meeting chooses the two ballot judges.

Art. 25. The deliberations of a general shareholders' meeting are recorded in minutes which mention the resolutions passed, the appointments made as well as the declarations the recording of which is requested by shareholders.

The minutes are signed by the members of the board of the meeting and by the shareholders who ask to sign. Copies or excerpts of these minutes are certified true by two directors.

VI. Accounting year, Distribution of profits

Art. 26. The accounting year of the company begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Every year on the thirty-first of December, the books, ledgers and accounts of the company are closed and the board of directors will draw up an inventory indicating all the assets and liabilities of the company, with in annex a summary of all its obligations as well as of the debts of the directors, statutory auditors and managers towards the company.

The board of directors draws up the balance-sheet and the profit and loss account in which the necessary amortizations must be made.

The board of directors has the unrestricted liberty to appraise the claims and all securities forming the assets of the company.

At least one month prior to the annual general shareholders' meeting the board of directors submits the documents to the statutory auditors who must make a report containing their proposals and indicating their method of examining the inventories.

Art. 27. Fifteen days prior to the annual general shareholders' meeting the balance-sheet and the profit and loss account are at the disposal of the shareholders at the company's registered office.

The board of directors must submit a management report to the annual general shareholders' meeting.

Art. 28. The surplus of the balance-sheet, after deduction of the liabilities of the company and amortization, constitutes the net profit of the company. From this profit five per cent are set apart to form the reserve fund required by law; this setting apart ceases to be required as soon as the reserve fund amounts to one tenth of the company's capital.

However it will have to be resumed until the fund is entirely reconstituted, if at some time and for whatever reason the legal reserve fund has been broken into.

The balance of the profit is at the disposal of the general shareholders' meeting.

Besides the reserve fund prescribed by law the general shareholders' meeting may establish other funds of non-distributable profits.

Art. 29. Dividends shall be paid at such places and at such time as fixed by the board of directors.

The board of directors may pay accounts on dividends by observing the legal provisions.

Art. 30. By observing the legal provisions the general shareholders' meeting may decide that all or part of the profits and reserves, other than those which the law or the articles of incorporation forbid to distribute, shall be applied to the amortization of the capital by reimbursement at par of all shares or parts of them designated by drawing of lots, without the stated capital being reduced.

VII. Dissolution, Liquidation.

Art. 31. The company may be dissolved by decision of the general shareholders' meeting.

In the event of the dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, named by the general shareholders' meeting, which determines their powers and their remunerations.

VIII. Election of Domicile

Art. 32. For anything relating to the execution of incorporation, each director, statutory auditor, manager or agent, not residing in the Grand Duchy of Luxembourg, must elect domicile in the judicial district where the company has its registered office.

Failing this election of domicile, to be duly notified to the company, domicile will be deemed elected as of right at the registered office of the company, where any summons, notifications and notices will be validly made.

IX. General provisions

Art. 33. For all points not specified in these articles of incorporation the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies and all legal amendments thereto.

Art. 34. The English text of these articles of incorporation shall be binding.

Transitory dispositions

1.- The first fiscal year will begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and three.

2.- The first annual general meeting will be held in the year two thousand and four.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. mentioned above, four hundred ninety nine shares	499
2. SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., mentioned above, one share	1
Total: five hundred shares	500

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand US dollars (50,000 USD) is presently at the free disposal of the company as has been justified to attesting Notary, who expressly certifies this fact.

Statement

The officiating Notary has ascertained that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The parties estimate that the expenses incumbent on the company as a result of its incorporation amount to approximately two thousand five hundred euros (2,500 €).

Extraordinary general meeting

Thereafter, the persons appearing, representing the entire subscribed capital, have proceeded to hold an extraordinary general meeting to which they declare having been duly convened, and after deliberation have passed the following resolution by unanimous vote:

First resolution

The number of the directors is set at four.

Are elected as directors:

1. Mr Ziad Rawashdeh, director, with residence at Geneva, Switzerland, 3, Quai du Mont-Blanc,
2. Mr Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, with residence at Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, 16, rue de la Liberté,
3. Mr Mohamed Boulif, employé, with residence at Messancy, Belgium, 38, rue du Castel,
4. Mrs. Lucy Dupong, attorney-at-law, with residence at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

The mandate of the directors thus elected will end with the statutory annual general shareholders' meeting of two thousand and four.

Second resolution

Is appointed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, with professional adress at 400, route d'Esch, Luxembourg.

Its mandate will end with the statutory annual general shareholders' meeting of two thousand and four.

Third resolution

The board of directors is authorized to appoint one of its members as managing director to conduct the day-to-day business of the company. Within the limits of his mandate he is authorized to bind the company by his sole signature.

Fourth resolution

The address of the registered office of the company is fixed at 3, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary their surnames, Christian names, civil statutes and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-surAttert.

Ont comparu:

1.- SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Fondatrice,

représentée aux fins des présentes par Madame Lucy DUPONG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré à Luxembourg, le 3 février 2003.

2.- FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 3 rue Alexandre Fleming, Fondatrice,

représentée aux fins des présentes par Madame Lucy Dupong, prénommée, en vertu d'un pouvoir lui conféré à Luxembourg, le 3 février 2003. Lesdits pouvoirs, signés ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser comme suit l'acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes.

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société anonyme sous la dénomination de EuroZone FINANCING COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. L'adresse est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs ou responsables de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de la date des présentes. Elle pourra être dissoute ou liquidée en accord avec les exigences légales.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, le financement, la mise en valeur, la vente, la location, la promotion, la commercialisation et la gestion de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et participer à l'organisation, le développement, la transformation et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut fournir des services d'investissement exclusivement à ses filiales, à son entreprise mère et aux filiales de son entreprise mère, étant entendu que les termes d'entreprise mère et filiales sont pris dans le sens des définitions inscrites dans les deux derniers alinéas de l'article 48 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée.

La société peut faire au Grand-Duché ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles et financières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou en développer sa réalisation.

Titre II. Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est de cinquante mille dollars US (50.000,- USD) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur au pair de cent dollars US (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de dollars US (10.000.000,- USD), et est représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur au pair de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Pendant une période de cinq années à compter de la publication des présents statuts, laquelle période pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, le conseil d'administration pourra à tout moment et périodiquement augmenter le capital de son montant actuel à dix millions de dollars US (10.000.000,- USD) par l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur au pair de cent US dollars (100,- USD) chacune.

Dès lors, le conseil d'administration pourra réaliser cette augmentation de capital moyennant l'émission, en une ou plusieurs fois et en bloc, de nouvelles actions ordinaires libérées en espèces ou en nature, fixer le temps et l'endroit de l'émission totale au des émissions partielles, déterminer le cas échéant le montant de la prime d'émission, offrir et accepter la souscription de nouvelles actions par de nouveaux actionnaires qui devront être des sociétés du même groupe, fixer toutes les autres modalités de réalisation jugées nécessaires ou utiles à cet effet même si elles ne sont pas expressément prévues aux présentes, faire dûment certifier la souscription des nouvelles actions, la libération des nouvelles actions et le paiement de la prime d'émission éventuelle, ainsi que l'augmentation effective du capital et, enfin, adapter les statuts aux modifications entraînées par l'augmentation effective du capital, le tout dûment certifié par acte notarié, conformément à la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée.

Toutes les actions émises et à émettre à l'avenir sont et resteront des actions nominatives. Il pourra être émis des certificats d'actions nominatives représentatifs de plusieurs actions.

Les actionnaires devront s'engager à ne pas transférer leurs actions de la société à des tiers étrangers au Groupe jusqu'au remboursement intégral de tous les prêts octroyés par la société.

Art. 6. Le capital social pourra également être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant conformément aux stipulations légales en matière de modification des statuts.

Art. 7. Toutes les actions sont indivisibles. Quant à l'exercice des droits attachés aux actions, la société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Si la même action appartient à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice des droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant le propriétaire de ladite action à l'égard de la société.

Art. 8. La société pourra racheter ses propres actions en respectant les prescriptions légales.

Titre III. Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme ne pouvant pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires qui procède à leur élection.

Les administrateurs dont le mandat vient à expiration sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront y pourvoir provisoirement, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante, qui procédera à l'élection définitive, et l'administrateur ainsi nommé achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils seront remplacés par l'administrateur le plus âgé pour présider la réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou, à leur défaut, d'un quelconque autre administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Une réunion devra être convoquée chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil ne pourra délibérer et statuer valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché de participer à la réunion pourra donner, par lettre, télégramme, télex ou téléfax, délégation à un de ses collègues pour le représenter et voter à sa place et en son nom sur les questions à l'ordre du jour.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration sera prépondérante.

Art. 11. En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou téléfax. La lettre, le télégramme, le télex ou le téléfax seront annexés au procès-verbal de cette consultation, qui sera dressé par le président du conseil d'administration ou son remplaçant.

Les administrateurs pourront également voter certaines résolutions unanimement sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs

Art. 12. Les délibérations du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents à la réunion. Lesdits procès-verbaux seront dressés sur des feuilles mobiles, reliées à la fin de chaque exercice.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le Président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 13. À l'exception des actes réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 14. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts.

Art. 15. Sous réserve de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs administrateur(s) qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il pourra également confier la gestion d'une partie ou d'une branche spéciale des affaires de la société à un ou plusieurs administrateurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires spéciales à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi les membres du conseil d'administration ou parmi des tiers, actionnaires ou non.

Art. 16. Les actions judiciaires impliquant la société, tant en demandeur qu'en défendeur, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un administrateur délégué à cette fin.

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires pourra allouer aux administrateurs des rémunérations, indemnités et jetons de présence, à charge de la société.

Les rémunérations des directeurs et fondés de pouvoirs seront fixées par le conseil d'administration.

Titre IV. Surveillance et Contrôle

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat d'un commissaire ne peut pas excéder six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveiller et de contrôler toutes les opérations de la société.

Ils pourront vérifier, sans déplacement, les livres, la correspondance, les procès-verbaux et généralement toutes écritures de la société.

La direction leur soumettra un rapport semestriel résumant la situation active et passive de la société.

Les commissaires devront soumettre à l'assemblée générale des actionnaires le résultat de leurs activités, accompagné des propositions jugées appropriées, et lui faire connaître la méthode utilisée pour le contrôle des inventaires.

Au cas où l'article 256 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés devient applicable les comptes annuels de la société ne seront plus contrôlés par un ou plusieurs commissaires, mais par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le ou les réviseurs d'entreprises exerceront leurs fonctions suivant le prescrit de la loi.

Titre V. Assemblée générale

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune où est établi le siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocations, le quinze juin à quinze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale sera reportée au jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle doit être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social. Une telle demande devra inclure l'ordre du jour.

Elle se réunit également dans la commune où est établi le siège social, à la date, au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation.

Les points figurant à l'ordre du jour devront être indiqués dans l'avis de convocation.

Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires pourra se réunir sans convocation préalable, à condition que la totalité des actionnaires soit présente ou représentée et déclare avoir été informée de l'ordre du jour soumis à la délibération.

Art. 22. Chaque actionnaire a le droit de vote aux assemblées générales, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 23. L'assemblée générale des actionnaires statuera conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et toutes ses modifications légales.

Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité simple des voix, à l'exception des résolutions des assemblées générales extraordinaires convoquées aux fins d'une modification des statuts, auquel cas les dispositions légales en matière de quorum de présence et de majorité seront d'application.

Art. 24. Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, ou, en l'absence de celui-ci, par un administrateur ou un actionnaire ou un représentant d'un actionnaire, choisis par l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée nomme un secrétaire et l'assemblée choisit les deux scrutateurs.

Art. 25. Les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires seront consignées dans des procès-verbaux mentionnant les résolutions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires pourraient demander l'inscription.

Les procès-verbaux seront signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies et les extraits de ces procès-verbaux seront certifiés conformes par deux administrateurs.

Titre VI. Exercice comptable, Distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice comptable de la société commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société seront arrêtés et le conseil d'administration dressera un inventaire, indiquant l'actif et le passif de la société, avec, en annexe, un résumé de tous les engagements de la société et les dettes des administrateurs, commissaires et directeurs envers la société.

Le conseil d'administration établira le bilan et le compte des profits et pertes en prenant soin d'y procéder aux amortissements nécessaires.

Le conseil d'administration a la liberté la plus absolue pour l'évaluation des créances et de toutes les valeurs composant l'actif de la société.

Il remettra les documents au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires aux commissaires chargés de dresser un rapport présentant toutes leurs propositions et indiquant la méthode utilisée pour le contrôle des inventaires.

Art. 27. Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 28. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des engagements de la société et de l'amortissement, constitue le bénéfice net de la société,

Sur ce bénéfice, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation de fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social. Il devra cependant être repris jusqu'à la reconstitution complète de la réserve si, à un moment donné, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Parallèlement à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires pourra constituer d'autres réserves de bénéfices non distribuables.

Art. 29. Les dividendes seront payés à l'endroit et à la date fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 30. Sous réserve des dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider d'affecter en tout ou en partie les bénéfices et les réserves autres que celles stipulées non-distribuables de par la loi ou les statuts à l'amortissement du capital, moyennant le remboursement au pair de toutes les actions ou de certaines de celles-ci, désignées par tirage au sort, sans pour autant réduire le capital indiqué.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Election de domicile

Art. 32. Pour tout ce qui concerne l'exécution des présents statuts, les administrateurs, commissaires, directeurs ou fondés de pouvoirs, non domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, devront élire domicile dans l'arrondissement judiciaire dans lequel est établi le siège social.

A défaut de cette élection de domicile, dûment signifiée à la société, le domicile sera censé élu de plein droit au siège social où toutes sommations, significations et notifications seront valablement faites.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 33. Pour tous points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Art. 34. La version anglaise des présents statuts fera foi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. prénommée quatre cent quatre vingt dix-neuf actions	499
2) SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., prénommée une action	1
Total: cinq cent actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été satisfaites.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des dépenses encourues par la société en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- €). Le capital est évalué à 46.386,50 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après délibération, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. M. Ziad Rawashdeh, directeur, demeurant à Genève, Suisse, 3, Quai du Mont-Blanc,
2. M. Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, demeurant à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, 16, rue de la Liberté,
3. M. Mohamed Boulif, employé, demeurant à Messancy, Belgique, 38, rue du Castel,
4. Mme Lucy Dupong, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille et quatre.

Deuxième résolution

A été désigné comme commissaire

PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, 400, route d'Esch, Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille et quatre.

Troisième résolution

Le conseil d'administration pourra nommer un de ses membres en tant qu'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière des affaires de la société, celui-ci sera autorisé à engager la société par sa seule signature dans les limites de son mandat.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, certifie par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française à la demande desdits comparants, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dupong, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 6 février 2003, vol. 402, fol. 54, case 9. – Reçu 463,86 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-Attert, le 17 février 2003.

M. Lecuit.

(003991.4/243/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

CALYX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.877.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(004358.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

EuroZone EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 91.722.

STATUTES

In the year two thousand three, on the third of February.
Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

1.- SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Founder,

here represented by Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 3rd of February 2003.

2.- FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Founder,

here represented by Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 3rd of February 2003.

The above proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties requested the attesting notary to draw up as follows the articles of incorporation of a Luxembourg joint stock company (société anonyme) which they declare to set up hereby among themselves.

I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is incorporated by these presents a Luxembourg joint stock company under the name of EuroZone EQUITY COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office is established at Luxembourg. The address is fixed by the general shareholders' meeting or by the board of directors.

When extraordinary events of a political, economic or social nature occur or shall be imminent, which might interfere with the normal business at the registered office or with the ease of communications between this office and foreign parts, the registered office may be declared to have been provisionally transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances. This measure shall however have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding this provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company.

Such a declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs or officers of the company, having the power to bind it for current and everyday acts of management.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period of time from the date of this deed. It may be dissolved and liquidated in accordance with legal requirements.

Art. 4. The purposes of the company are the purchase, the financing, the development, the sale, the rent, the promotion, the commercialisation and the management of real estate, built as well as not built.

The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of all kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license all patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company.

The company may establish subsidiary companies in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

It may provide investment services exclusively for its subsidiary companies, for its parent enterprise and for the subsidiary companies of its parent enterprise, it being understood that the terms parent enterprise and subsidiary companies are taken in the sense of the definition written down in the two last paragraphs of Article 48 of the law of 5 April 1993 relative to the financial sector, as amended.

The company may perform any commercial, industrial or financial acts, transactions or operations directly or indirectly connected with the company's or of nature to facilitate this object, and may conduct its activities outside as well as within the Grand Duchy of Luxembourg.

II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at fifty thousand US dollars (50,000.- US \$) represented by five hundred (500) common shares with a par value of one hundred US dollars (100.- US \$) each, fully paid up.

The authorised capital is fixed at ten million US dollars (10,000,000.- US \$) represented by one hundred thousand (100,000) common shares, each with a par value of one hundred US dollars (100.- US \$).

During a period of five years as from the date of publication of the present deed, which period is renewable one or several times by the shareholders' general meeting under the conditions of a modification of the Statutes, the board of directors is authorised at any time and from time-to-time to increase the subscribed capital from its present amount to ten million US dollars (10,000,000.- US \$) by the issue of new common shares with a par value of one hundred US dollars (100.- US \$) each.

Consequently the board of directors is authorised to bring into effect this increase of capital by the issue of new common shares paid in cash or kind, at one or several times and by blocks, to fix the time and place of the whole issue or

of the partial issues, to determine the amount of an issue premium, if any, to offer and accept the subscription of new shares by new shareholders which must be companies of the same Group, to fix all other modalities of execution deemed necessary or useful for these purposes, even if not specially set forth herein, to have the subscription of the new shares, the payment of the new shares and issue premium, if any, and the effective increase of capital certified in the required form and finally to make the Statutes conform with the modifications ensuing from the effective increase of capital, duly ascertained by notarial deed, all in accordance with the law of 10 August 1915, as amended.

All shares issued and to be issued are and shall remain registered shares. Multiple certificates of registered shares may be issued.

Shareholders must agree not to transfer their shares of the company to persons outside the Group until all loans granted by the company are completely repaid.

Art. 6. The capital may also be increased or reduced by resolution of an extraordinary general shareholders' meeting, acting under the conditions prescribed by law in matters of modifications of the articles of incorporation.

Art. 7. Each share is indivisible.

The company recognizes only one owner per share with regard to the use of the rights granted to the shareholders. If the same share belongs to several persons, the company has the right to suspend the use of the rights attached thereto until one person among them is designated to be the owner of the share with regard to the company.

Art. 8. The company may redeem its own shares by observing the legal prescriptions.

III. Management

Art. 9. The company is managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders, elected for a period that may not exceed six years by the general shareholders' meeting, which may always remove them.

The number of the directors is determined and their election is made by the general shareholders' meeting.

Directors whose mandate have expired may be re-elected.

In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may provisionally provide for a replacement. In this case the next general shareholders' meeting will proceed to the definitive election and the director thus appointed will finish the mandate of the person he replaces.

Art. 10. The board of directors chooses a President from among its members and, if deemed appropriate, a Vice President. In the event that both of them are prevented to attend a meeting, they are replaced by the oldest director to preside at the board meeting.

The board of directors meets upon call by the President or, in case he is prevented from doing so, by the Vice President or, failing both, by any other director, as often as required by the company's interest. It must always be convened at the request of two directors.

The board may deliberate and act validly only if at least half of its members are present or represented.

Any director prevented from attending may appoint by letter, telegram, telex or telefax, one of his colleagues as his proxy to represent him at the board meetings and to vote on his behalf and in his stead on the items on the agenda.

Resolutions of the board are passed by a majority of votes. In case of a division, the person presiding at the meeting of the board has a casting vote.

Art. 11. In case of an emergency the directors may vote on the items of the agenda, letter, telegram, telex or telefax. The letter, telegram, telex or telefax will be annexed to the minutes of this consultation, which will be recorded by the President of the board or by his substitute.

The directors may also pass unanimous resolutions without meeting, provided these resolutions are recorded in writing and are signed by all the directors.

Art. 12. The deliberations of the board are recorded in minutes, which are signed by the members attending the meeting. These minutes are written on loose sheets, which are bound at the end of each year.

Copies or excerpts of the minutes are signed by the President or by two members of the board.

Art. 13. With the exception of the acts reserved to the general shareholders' meeting by law or by the articles of incorporation, the board of directors has the widest powers to perform all acts of management and of disposal necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

Art. 14. The company is bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, without prejudice to the resolutions to be passed with regard to the corporate signature in case of a delegation of powers and mandates granted by the board of directors, pursuant to Article 15 of the articles of incorporation.

Art. 15. Pursuant to a prior authorization granted by the general shareholders' meeting the board of directors may delegate the day-to-day management of the company's affairs to one or to several directors, who will be called managing directors.

It may also entrust the management of a part, or of a special branch of the company's affairs to one or several managers, and confer special powers for specific affairs to one or more agents, chosen from among the members of the board, or among persons who may be shareholders or not.

Art. 16. Any law suits in which the company is involved, either as plaintiff or as defendant, are proceeded with in the name of the company by the board of directors, at the suit of its President or of a director delegated for this purpose.

Art. 17. The general shareholders' meeting may grant to the directors remunerations, indemnities and fees for attendance, which will be charged to the company.

The board of directors fixes the remuneration of the managers and agents.

IV. Supervision and Control

Art. 18. The company is supervised by one or several statutory auditors, elected by the general shareholders' meeting, which fixes their number and their remuneration.

The mandate of a statutory auditor may not exceed six years.

The statutory auditors have an unlimited power to supervise and to control all transactions of the company.

They may examine the books, correspondence, minutes and generally all written documents of the company without removal.

The management will submit to them a semi-annual report giving a summary of the company's assets and liabilities.

The statutory auditors must submit in a report to the general shareholders' meeting the result of their operations, together with any proposals they deem appropriate to make, and inform the shareholders of the method used to control the inventories.

In case Article 256 of the amended law of 10 August 1915 concerning companies becomes applicable the annual accounts of the company shall not anymore be controlled by one or several commissioners but by one or several auditors of enterprises nominated by the general meeting of shareholders from among the members of the Institute of Auditors of Enterprises.

The auditor(s) of enterprises shall exercise his (their) functions as prescribed by law.

V. General meetings of shareholders

Art. 19. The annual general shareholders' meeting will be held in the commune where the registered office is established, at the place indicated in the notice, on the fifteenth day of the month of June at two pm. If this day is a holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Art. 20. A general shareholders' meeting is called by the board of directors or by the statutory auditor or auditors. It must be called by the board of directors or by the statutory auditors at the written request of shareholders representing at least one fifth of the corporate capital. Such request must include the agenda.

It will also be held in the commune where the registered office is established at the date, place and time indicated in the notice.

The items on the agenda shall be mentioned in the notice.

Art. 21. A general shareholders' meeting may be held without previous notice, provided all the shareholders are present or represented and declare having been informed of the agenda which is submitted to deliberation.

Art. 22. Each shareholder has the right to vote at general shareholders' meetings, each share being entitled to one vote.

Art. 23. The general shareholders' meetings deliberate in conformity with the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies and all legal amendments thereto. The resolutions of the general meetings are passed at the simple majority of the votes cast, except the resolutions of extraordinary general meetings convened to amend the articles of incorporation, in which case the legal provisions concerning a quorum of attendance and majority are applicable.

Art. 24. The general shareholders' meetings are held under the chairmanship of the President of the board of directors or, in his absence, of the Vice-President, or in the absence of the Vice-President under the chairmanship of a director, or of a shareholder or the representative of a shareholder, chosen by the general meeting.

The President of the meeting appoints the secretary and the meeting chooses the two ballot judges.

Art. 25. The deliberations of a general shareholders' meeting are recorded in minutes which mention the resolutions passed, the appointments made as well as the declarations the recording of which is requested by shareholders.

The minutes are signed by the members of the board of the meeting and by the shareholders who ask to sign. Copies or excerpts of these minutes are certified true by two directors.

VI. Accounting year, Distribution of profits

Art. 26. The accounting year of the company begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Every year on the thirty-first of December, the books, ledgers and accounts of the company are closed and the board of directors will draw up an inventory indicating all the assets and liabilities of the company, with in annex a summary of all its obligations as well as of the debts of the directors, statutory auditors and managers towards the company.

The board of directors draws up the balance-sheet and the profit and loss account in which the necessary amortizations must be made.

The board of directors has the unrestricted liberty to appraise the claims and all securities forming the assets of the company.

At least one month prior to the annual general shareholders, meeting the board of directors submits the documents to the statutory auditors who must make a report containing their proposals and indicating their method of examining the inventories.

Art. 27. Fifteen days prior to the annual general shareholders' meeting the balance-sheet and the profit and loss account are at the disposal of the shareholders at the company's registered office.

The board of directors must submit a management report to the annual general shareholders' meeting.

Art. 28. The surplus of the balance-sheet, after deduction of the liabilities of the company and amortization, constitutes the net profit of the company.

From this profit five per cent are set apart to form the reserve fund required by law; this setting apart ceases to be required as soon as the reserve fund amounts to one tenth of the company's capital. However it will have to be resumed until the fund is entirely reconstituted, if at some time and for whatever reason the legal reserve fund has been broken into.

The balance of the profit is at the disposal of the general shareholders' meeting.

Besides the reserve fund prescribed by law the general shareholders' meeting may establish other funds of non-distributable profits.

Art. 29. Dividends shall be paid at such places and at such time as fixed by the board of directors.

The board of directors may pay accounts on dividends by observing the legal provisions.

Art. 30. By observing the legal provisions the general shareholders' meeting may decide that all or part of the profits and reserves, other than those which the law or the articles of incorporation forbid to distribute, shall be applied to the amortization of the capital by reimbursement at par of all shares or parts of them designated by drawing of lots, without the stated capital being reduced.

VII. Dissolution, Liquidation.

Art. 31. The company may be dissolved by decision of the general shareholders' meeting.

In the event of the dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, named by the general shareholders' meeting, which determines their powers and their remunerations.

VIII. Election of domicile

Art. 32. For anything relating to the execution of incorporation, each director, statutory auditor, manager or agent, not residing in the Grand Duchy of Luxembourg, must elect domicile in the judicial district where the company has its registered office.

Failing this election of domicile, to be duly notified to the company, domicile will be deemed elected as of right at the registered office of the company, where any summons, notifications and notices will be validly made.

IX. General provisions

Art. 33. For all points not specified in these articles of incorporation the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies and all legal amendments thereto.

Art. 34. The English text of these articles of incorporation shall be binding.

Transitory dispositions

1.- The first fiscal year will begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and three.

2.- The first annual general meeting will be held in the year two thousand and four.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., mentioned above, four hundred ninety-nine shares	499
2. SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., mentioned above, one share	1
Total: five hundred shares	500

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand US dollars (50,000.- US \$) is presently at the free disposal of the company as has been justified to attesting Notary, who expressly certifies this fact.

Statement

The officiating Notary has ascertained that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The parties estimate that the expenses incumbent on the company as a result of its incorporation amount to approximately two thousand five hundred euros (2,500.- €).

Extraordinary general meeting

Thereafter, the persons appearing, representing the entire subscribed capital, have proceeded to hold an extraordinary general meeting to which they declare having been duly convened, and after deliberation have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of the directors is set at four.

Are elected as directors:

1. Mr Ziad Rawashdeh, director, with residence at Geneva, Switzerland, 3, Quai du Mont-Blanc,
2. Mr Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, with residence at Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, 16, rue de la Liberté,
3. Mr Mohamed Boulif, employee, with residence at Messancy, Belgium, 38, rue du Castel,
4. Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, with residence at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

The mandate of the directors thus elected will end with the statutory annual general shareholders' meeting of two thousand and four.

Second resolution

Is appointed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, with professional address at 400, route d'Esch, Luxembourg.

Its mandate will end with the statutory annual general shareholders' meeting of two thousand and four.

Third resolution

The board of directors is authorized to appoint one of its members as managing director to conduct the day-to-day business of the company. Within the limits of his mandate he is authorized to bind the company by his sole signature.

Fourth resolution

The address of the registered office of the company is fixed at 3, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary their surnames, Christian names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Fondatrice, représentée aux fins des présentes par Madame Lucy Dupong, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré à Luxembourg, le 3 février 2003.

2.- FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 3 rue Alexandre Fleming, Fondatrice, représentée aux fins des présentes par Madame Lucy Dupong, prénommée, en vertu d'un pouvoir lui conféré à Luxembourg, le 3 février 2003.

Lesdits pouvoirs, signés ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser comme suit l'acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes.

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société anonyme sous la dénomination de EuroZone EQUITY COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. L'adresse est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs ou responsables de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de la date des présentes. Elle pourra être dissoute ou liquidée en accord avec les exigences légales.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, le financement, la mise en valeur, la vente, la location, la promotion, la commercialisation et la gestion de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et participer à l'organisation, le développement, la transformation et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut fournir des services d'investissement exclusivement à ses filiales, à son entreprise mère et aux filiales de son entreprise mère, étant entendu que les termes d'entreprise mère et filiales sont pris dans le sens des définitions inscrites dans les deux derniers alinéas de l'article 48 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée.

La société peut faire au Grand-Duché ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles et financières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou en développer sa réalisation.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est de cinquante mille dollars US (50.000,- US \$), représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur au pair de cent dollars US (100,- US \$) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de dollars US (10.000.000,- US \$), et est représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur au pair de cent dollars US (100,- US \$) chacune.

Pendant une période de cinq années à compter de la publication des présents statuts, laquelle période pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, le conseil d'administration pourra à tout moment et périodiquement augmenter le capital de son montant actuel à dix millions de dollars US (10.000.000,- US \$) par l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur au pair de cent US dollars (100,- US \$) chacune.

Dès lors, le conseil d'administration pourra réaliser cette augmentation de capital moyennant l'émission, en une ou plusieurs fois et en bloc, de nouvelles actions ordinaires libérées en espèces ou en nature, fixer le temps et l'endroit de l'émission totale au des émissions partielles, déterminer le cas échéant le montant de la prime d'émission, offrir et accepter la souscription de nouvelles actions par de nouveaux actionnaires qui devront être des sociétés du même groupe, fixer toutes les autres modalités de réalisation jugées nécessaires ou utiles à cet effet même si elles ne sont pas explicitement prévues aux présentes, faire dûment certifier la souscription des nouvelles actions, la libération des nouvelles actions et le paiement de la prime d'émission éventuelle, ainsi que l'augmentation effective du capital et, enfin, adapter les statuts aux modifications entraînées par l'augmentation effective du capital, le tout dûment certifié par acte notarié, conformément à la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée.

Toutes les actions émises et à émettre à l'avenir sont et resteront des actions nominatives. Il pourra être émis des certificats d'actions nominatives représentatifs de plusieurs actions.

Les actionnaires devront s'engager à ne pas transférer leurs actions de la société à des tiers étrangers au Groupe jusqu'au remboursement intégral de tous les prêts octroyés par la société.

Art. 6. Le capital social pourra également être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant conformément aux stipulations légales en matière de modification des statuts.

Art. 7. Toutes les actions sont indivisibles. Quant à l'exercice des droits attachés aux actions, la société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Si la même action appartient à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice des droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant le propriétaire de ladite action à l'égard de la société.

Art. 8. La société pourra racheter ses propres actions en respectant les prescriptions légales.

Titre III. Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme ne pouvant pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires qui procède à leur élection.

Les administrateurs dont le mandat vient à expiration sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront y pourvoir provisoirement, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante, qui procédera à l'élection définitive, et l'administrateur ainsi nommé achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils seront remplacés par l'administrateur le plus âgé pour présider la réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou, à leur défaut, d'un quelconque autre administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Une réunion devra être convoquée chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil ne pourra délibérer et statuer valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché de participer à la réunion pourra donner, par lettre, télégramme, télex ou télécopie, délégation à un de ses collègues pour le représenter et voter à sa place et en son nom sur les questions à l'ordre du jour.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration sera prépondérante.

Art. 11. En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie. La lettre, le télégramme, le télex ou le télécopie seront annexés au procès-verbal de cette consultation, qui sera dressé par le président du conseil d'administration ou son remplaçant.

Les administrateurs pourront également voter certaines résolutions unanimement sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

Art. 12. Les délibérations du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents à la réunion. Lesdits procès-verbaux seront dressés sur des feuilles mobiles, reliées à la fin de chaque exercice.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le Président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 13. À l'exception des actes réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 14. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts.

Art. 15. Sous réserve de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs administrateur(s) qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il pourra également confier la gestion d'une partie ou d'une branche spéciale des affaires de la société à un ou plusieurs administrateurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires spéciales à un ou plusieurs fondateurs de pouvoirs, choisis parmi les membres du conseil d'administration ou parmi des tiers, actionnaires ou non.

Art. 16. Les actions judiciaires impliquant la société, tant en demandeur qu'en défendeur, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un administrateur délégué à cette fin.

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires pourra allouer aux administrateurs des rémunérations, indemnités et jetons de présence, à charge de la société.

Les rémunérations des directeurs et fondateurs de pouvoirs seront fixées par le conseil d'administration.

Titre IV. Surveillance et contrôle

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat d'un commissaire ne peut pas excéder six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveiller et de contrôler toutes les opérations de la société.

Ils pourront vérifier, sans déplacement, les livres, la correspondance, les procès-verbaux et généralement toutes écritures de la société.

La direction leur soumettra un rapport semestriel résumant la situation active et passive de la société.

Les commissaires devront soumettre à l'assemblée générale des actionnaires le résultat de leurs activités, accompagné des propositions jugées appropriées, et lui faire connaître la méthode utilisée pour le contrôle des inventaires.

Au cas où l'article 256 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés devient applicable les comptes annuels de la société ne seront plus contrôlés par un ou plusieurs commissaires, mais par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le ou les réviseurs d'entreprises exerceront leurs fonctions suivant le prescrit de la loi.

Titre V. Assemblée générale

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune où est établi le siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocations, le quinze juin à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale sera reportée au jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle doit être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social. Une telle demande devra inclure l'ordre du jour.

Elle se réunit également dans la commune où est établi le siège social, à la date, au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation.

Les points figurant à l'ordre du jour devront être indiqués dans l'avis de convocation.

Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires pourra se réunir sans convocation préalable, à condition que la totalité des actionnaires soit présente ou représentée et déclare avoir été informée de l'ordre du jour soumis à la délibération.

Art. 22. Chaque actionnaire a le droit de vote aux assemblées générales, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 23. L'assemblée générale des actionnaires statuera conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et toutes ses modifications légales.

Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité simple des voix, à l'exception des résolutions des assemblées générales extraordinaires convoquées aux fins d'une modification des statuts, auquel cas les dispositions légales en matière de quorum de présence et de majorité seront d'application.

Art. 24. Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, ou, en l'absence de celui-ci, par un administrateur ou un actionnaire ou un représentant d'un actionnaire, choisis par l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée nomme un secrétaire et l'assemblée choisit les deux scrutateurs.

Art. 25. Les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires seront consignées dans des procès-verbaux mentionnant les résolutions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires pourraient demander l'inscription.

Les procès-verbaux seront signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies et les extraits de ces procès-verbaux seront certifiés conformes par deux administrateurs.

Titre VI. Exercice comptable, Distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice comptable de la société commence le premier janvier et prend fin le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la société seront arrêtés et le conseil d'administration dressera un inventaire, indiquant l'actif et le passif de la société, avec, en annexe, un résumé de tous les engagements de la société et les dettes des administrateurs, commissaires et directeurs envers la société.

Le conseil d'administration établira le bilan et le compte des profits et pertes en prenant soin d'y procéder aux amortissements nécessaires.

Le conseil d'administration a la liberté la plus absolue pour l'évaluation des créances et de toutes les valeurs composant l'actif de la société.

Il remettra les documents au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires aux commissaires chargés de dresser un rapport présentant toutes leurs propositions et indiquant la méthode utilisée pour le contrôle des inventaires.

Art. 27. Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 28. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des engagements de la société et de l'amortissement, constitue le bénéfice net de la société,

Sur ce bénéfice, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation de fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social. Il devra cependant être repris jusqu'à la reconstitution complète de la réserve si, à un moment donné, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Parallèlement à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires pourra constituer d'autres réserves de bénéfices non distribuables.

Art. 29. Les dividendes seront payés à l'endroit et à la date fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 30. Sous réserve des dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider d'affecter en tout ou en partie les bénéfices et les réserves autres que celles stipulées non-distribuables de par la loi ou les statuts à l'amortissement du capital, moyennant le remboursement au pair de toutes les actions ou de certaines de celles-ci, désignées par tirage au sort, sans pour autant réduire le capital indiqué.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Election de domicile

Art. 32. Pour tout ce qui concerne l'exécution des présents statuts, les administrateurs, commissaires, directeurs ou fondés de pouvoirs, non domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, devront élire domicile dans l'arrondissement judiciaire dans lequel est établi le siège social.

A défaut de cette élection de domicile, dûment signifiée à la société, le domicile sera censé élu de plein droit au siège social où toutes sommations, significations et notifications seront valablement faites.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 33. Pour tous points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Art. 34. La version anglaise des présents statuts fera foi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille trois.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent, souscrire les actions comme suit:

1) FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2) SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été satisfaites.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des dépenses encourues par la société en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- €). Le capital est évalué à 46.386,50 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après délibération, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. M. Ziad Rawashdeh, directeur, demeurant à Genève, Suisse, 3, Quai du Mont-Blanc,
2. M. Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, demeurant à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, 16, rue de la Liberté,
3. M. Mohamed Boulif, employé, demeurant à Messancy, Belgique, 38, rue du Castel,
4. Mme Lucy Dupong, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille et quatre.

Deuxième résolution

A été désignée comme commissaire

PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, 400, route d'Esch, Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille et quatre.

Troisième résolution

Le conseil d'administration pourra nommer un de ses membres en tant qu'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière des affaires de la société, celui-ci sera autorisé à engager la société par sa seule signature dans les limites de son mandat.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, certifie par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française à la demande desdits comparants, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dupong, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 6 février 2003, vol. 402, fol. 54, case 10. – Reçu 463,86 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 février 2003.

M. Lecuit.

(003993.4/243/534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

TOM BEILER ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.788.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(004385.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

FINEQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.838.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 décembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FINEQUITY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: EUR 11.384,09
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004275.2/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

JOSEPH II HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 74.808.

Résolutions prises en date du 15 juillet 2002

Le siège social de la société est transféré à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une durée d'une année et viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2003.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes la société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2003.

Conseil d'administration

- Monsieur André Meder, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly
- Maître Retter Simone, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X septembre
- Monsieur Paul Retter, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X septembre

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03958.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004348.4/680/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

SOBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.370.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 décembre 2002

1) Le mandat des administrateurs, Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel, tous demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle;

2) La société AACO, S.à r.l., représentée par M. Stéphane Weyders a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle;

3) Le siège social de la Société a été transféré au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, réf. LSO-AB00038.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004452.4/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

IKODOMOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 31.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(004359.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

IKODOMOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 31.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(004365.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BELAIR LOTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 35.014.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signature

(004356.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BELAIR LOTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 35.014.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signature

(004366.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BELAIR LOTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 35.014.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(004368.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BELAIR LOTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 35.014.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(004372.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BELAIR LOTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 35.014.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(004375.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.231.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 17 février 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004497.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**BI PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. AABH PATENT HOLDINGS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004374.3/263/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**BI PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. AABH PATENT HOLDINGS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004373.3/263/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**BI PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. AABH PATENT HOLDINGS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004371.5/263/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

AN ZEMMESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Diekirch B 2.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900213.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

P.B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.350.

Par lettre recommandée adressée le 19 février 2003 à la société P.B.E. S.A. dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en date du 19 février 2003, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société P.B.E. S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004534.2/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004383.1/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004382.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004381.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004380.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

SCANDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.497.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et par le Conseil d'Administration
statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001*

1) L'assemblée générale ordinaire:

a renouvelé les mandats d'administrateurs de Maîtres François Brouxel, Albert Wildgen et Pierre Metzler, tous demeurant à Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire,

a nommé AACO, S.à r.l., représentée par M. Stéphane Weyders, commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le conseil d'administration:

a ratifié le changement de siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse à compter du 15 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, réf. LSO-AB00037.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004451.4/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.100.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004386.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.100.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Signature.

(004377.1/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CHARTERHOUSE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.100.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004376.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

GARAGE GRASGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 5.942.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900231.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

IMMO-SURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Diekirch B 2.487.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900218.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

IMMO-SURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Diekirch B 2.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, réf. DSO-AB00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 février 2003.

Signature.

(900217.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

SALON DE COIFFURE GROBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6134 Junglinster, 12A, rue de Lauterbour.
R. C. Luxembourg B 78.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(004391.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

SALON DE COIFFURE GROBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6134 Junglinster, 12A, rue de Lauterbour.
R. C. Luxembourg B 78.615.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(004362.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

POLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 23, rue Principale.
R. C. Diekirch B 4.527.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 février 2003, vol. 177, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(900241.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2003.

MACLEMAIN EXPOSITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 29.

L'an deux mille trois, le douze février.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Josette Schildermans, indépendante, née à Luxembourg le 18 mai 1950, épouse de Monsieur Robert Schaaf, demeurant à L-9773 Troine-Route, maison 30.

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce avec toute sorte de matériel et d'équipement en relation avec la construction de bâtiments ainsi que l'achat et la vente d'articles de décoration et de ménage, de lustrerie, de matériel sanitaire et de cuisines équipées, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MACLEMAIN EXPOSITION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9773 Troine-Route, Maison 29. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Josette Schildermans, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente-et-un décembre deux mille trois.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Josette Schildermans, indépendante, demeurant à L-9773 Troine-Route, maison 30.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ sept cent cinquante (750,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schildermans, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2003, vol. 610, fol. 63, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 février 2003.

F. Unsen.

(900247.3/234/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2003.

CharterhouseTowerCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 89.802.

In the year two thousand and three, on the thirty-first of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CharterhouseTowerCo II (the Company), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under section B number 89802, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 25 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2002, number 1757. The articles of incorporation were modified by notarial deeds of the undersigned notary on 3 December 2002 and 19 December 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 14 p.m. with Mrs. Bénédicte Kurth, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of sixteen million five hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 16,568,200.-) up to seventeen million seven hundred fifteen thousand two hundred euro (EUR 17,715,200.-) by issuance of three thousand six hundred fifteen (3,615) ordinary shares and forty-two thousand two hundred sixty-five (42,265) preferred shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2) Subsequent amendment of articles 6 and 7 of the articles of incorporation of the Company;

3) Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of sixteen million five hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 16,568,200.-) up to seventeen million seven hundred fifteen thousand two hundred euro (EUR 17,715,200.-) by issuance of three thousand six hundred fifteen (3,615) ordinary shares and forty-two thousand two hundred sixty-five (42,265) preferred shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The new Ordinary Shares have been subscribed as follows:

- eight hundred sixty-four (864) ordinary shares have been subscribed by GM CAPITAL PARTNERS I, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, duly represented by its general partner GM PARTNERS I, LLC, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of twenty-one thousand six hundred euro (EUR 21,600.-).

- six hundred forty-two (642) ordinary shares have been subscribed by WHITE PLAZA GROUP TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, USA, having its registered office at c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, duly represented by its trustee, JP MORGAN CHASE BANK, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of sixteen thousand fifty euro (EUR 16,050.-).

- one thousand two hundred five (1,205) ordinary shares have been subscribed by LIMPART HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of thirty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 30,125.-).

- three hundred two (302) ordinary shares have been subscribed by COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, England, United Kingdom, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of seven thousand five hundred fifty euro (EUR 7,550.-).

- three hundred one (301) ordinary shares have been subscribed by CGNU LIFE ASSURANCE Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1UU, England, United Kingdom, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of seven thousand five hundred twenty-five euro (EUR 7,525.-).

- three hundred one (301) ordinary shares have been subscribed by NORWICH UNION LIFE & PENSIONS Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1UU, England, United Kingdom, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of seven thousand five hundred twenty-five euro (EUR 7,525.-).

The Preferred Shares have been subscribed as follows:

- ten thousand one hundred nine (10,109) preferred shares have been subscribed by GM CAPITAL PARTNERS I, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, duly represented by its general partner GM PARTNERS I, LLC, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of two hundred fifty-two thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 252,725.-).

- seven thousand five hundred two (7,502) preferred shares have been subscribed by WHITE PLAZA GROUP TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, USA, having its registered office at c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, duly represented by its trustee, JP MORGAN CHASE BANK, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of one hundred eighty-seven thousand five hundred fifty euro (EUR 187,550.-).

- fourteen thousand eighty-eight (14,088) preferred shares have been subscribed by LIMPART HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of three hundred fifty-two thousand two hundred euro (EUR 352,200.-).

- three thousand five hundred twenty-two (3,522) preferred shares have been subscribed by COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, England, United Kingdom, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of eighty-eight thousand fifty euro (EUR 88,050.-).

- three thousand five hundred twenty-two (3,522) preferred shares have been subscribed by CGNU LIFE ASSURANCE Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1UU, England, United Kingdom, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of eighty-eight thousand fifty euro (EUR 88,050.-).

- three thousand five hundred twenty-two (3,522) preferred shares have been subscribed by NORWICH UNION LIFE & PENSIONS Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1UU, England, United Kingdom, at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and a total price of eighty-eight thousand fifty euro (EUR 88,050.-).

The subscription forms for the above mentioned subscriptions of ordinary and preference shares are attached to the present deed.

The ordinary and the preferred shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of one million one hundred forty-seven thousand euro (EUR 1,147,000.-) representing one million one hundred forty-seven thousand euro (EUR 1,147,000.-) allocated to the share capital is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at seventeen million seven hundred fifteen thousand two hundred euro (EUR 17,715,200.-) consisting of fifty-eight thousand nine hundred seventy-six (58,976) ordinary shares (the Ordinary Shares) and six hundred forty-nine thousand six hundred thirty-two (649,632) preferred voting shares (the Preferred Shares) with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Preferred Share(s) and Ordinary Share(s) shall collectively be referred to as share or shares in these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, the first paragraph of article 7 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 7.** The Preferred Shares shall confer upon the holders thereof, as a class, the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other shares in the share capital of the Company, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative preferential dividend (the Preferred Dividend) of six point twenty-five percent (6.25 %) on sixteen million two hundred forty thousand eight hundred euro (EUR 16,240,800.-), representing the total nominal value of the Preferred Shares, divided by the number of Preferred Shares. The Preferred Shares shall have the same voting rights in ordinary and extraordinary general meetings of shareholders as the Ordinary Shares. The Preferred Shares shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Preferred Dividend.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CharterhouseTowerCo II (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 89802, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 décembre 2002, numéro 1757. Les statuts de la société ont été modifiés par des actes du notaire soussigné du 3 et du 19 décembre 2002, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Bénédicte Kurth, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de seize millions cinq cent soixante-huit mille deux cents euros (EUR 16.568.200,-) à dix-sept millions sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 17.715.200,-) par l'émission de trois mille six cent quinze (3.615) parts sociales ordinaires et quarante-deux mille deux cent soixante-cinq (42.265) parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Modification subséquente des articles 6 et 7 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de seize millions cinq cent soixante-huit mille deux cents euros (EUR 16.568.200,-) à dix-sept millions sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 17.715.200,-) par l'émission de trois mille six cent quinze (3.615) parts sociales ordinaires et quarante-deux mille deux cent soixante-cinq (42.265) parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les nouvelles parts sociales ordinaires ont été souscrites comme suit:

- huit cent soixante-quatre (864) parts sociales ordinaires ont été souscrites par GM CAPITAL PARTNERS I, L.P., un limited partnership géré par les lois de l'Etat de Delaware, USA, ayant son siège social à c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, représenté par GM PARTNERS I L.L.C., au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de vingt et un mille six cent euros (EUR 21.600,-).

- six cent quarante-deux (642) parts sociales ordinaires ont été souscrites par WHITE PLAZA GROUP TRUST, un trust géré par les lois de l'Etat de New York, USA, ayant son siège social à c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, représenté par son trustee JP MORGAN CHASE BANK, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de seize mille cinquante euros (EUR 16.050,-).

- mille deux cent cinq (1.205) parts sociales ordinaires ont été souscrites par LIMPART HOLDINGS LIMITED, une société constituée et soumise aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, British West Indies, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de trente mille cent vingt-cinq euros (EUR 30.125,-).

- trois cent deux (302) parts sociales ordinaires ont été souscrites par COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY Ltd, une société constituée et soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, Angleterre, Royaume-Uni, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 7.550,-).

- trois cent une (301) parts sociales ordinaires ont été souscrites par CGNU LIFE ASSURANCE Ltd, une société constituée et soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1UU, Angleterre, Royaume-Uni, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 7.525,-).

- trois cent une (301) parts sociales ordinaires ont été souscrites par NORWICH UNION LIFE & PENSIONS Ltd, une société constituée et soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1UU,

Angleterre, Royaume-Uni, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 7.525,-).

Les Parts Sociales Privilégiées ont été souscrites comme suit:

- dix mille cent neuf (10.109) parts sociales privilégiées ont été souscrites par GM CAPITAL PARTNERS I, L.P., un limited partnership géré par les lois de l'Etat de Delaware, USA, ayant son siège social à c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, représenté par GM PARTNERS I L.L.C, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de deux cent cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 252.725,-).

- sept mille cinq cent deux (7.502) parts sociales privilégiées ont été souscrites par WHITE PLAZA GROUP TRUST, un trust géré par les lois de l'Etat de New York, USA, ayant son siège social à c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA, représenté par son trustee JP MORGAN CHASE BANK, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 187.550,-).

- quatorze mille quatre-vingt-huit (14.088) parts sociales privilégiées ont été souscrites par LIMPART HOLDINGS LIMITED, une société constituée et soumise aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, British West Indies, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de trois cent cinquante-deux mille deux cents euros (EUR 352.200,-).

- trois mille cinq cent vingt-deux (3.522) parts sociales privilégiées ont été souscrites par COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY Ltd, une société constituée et soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, Angleterre, Royaume-Uni, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de quatre-vingt-huit mille cinquante euros (EUR 88.050,-).

- trois mille cinq cent vingt-deux (3.522) parts sociales privilégiées ont été souscrites par CGNU LIFE ASSURANCE Ltd, une société constituée et soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1UU, Angleterre, Royaume-Uni, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de quatre-vingt-huit mille cinquante euros (EUR 88.050,-).

- trois mille cinq cent vingt-deux (3.522) parts sociales privilégiées ont été souscrites par NORWICH UNION LIFE & PENSIONS Ltd, une société constituée et soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1UU, Angleterre, Royaume-Uni, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et à un prix total de quatre-vingt-huit mille cinquante euros (EUR 88.050,-).

Les bulletins de souscription relatifs aux souscriptions des parts sociales ordinaires et privilégiées ci-dessus mentionnées sont annexés au présent acte notarié.

Les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme totale de un million cent quarante-sept mille euros (EUR 1.147.000,-) faisant un million cent quarante-sept mille euros (EUR 1.147.000,-) alloués au capital social, est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus prises, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept millions sept cent quinze mille deux cents euros (EUR 17.715.200,-) représenté par cinquante-huit mille neuf cent soixante-seize (58.976) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et six cent quarante-neuf mille six cent trente-deux (649.632) parts sociales privilégiées ayant un droit de vote (les Parts Sociales Privilégiées), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La référence dans les présents statuts à une part sociale ou des parts sociales renvoie collectivement aux Parts Sociales Privilégiées et aux Parts Sociales Ordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus prises, le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les Parts Sociales Privilégiées confèrent à leurs détenteurs, comme une classe de parts sociales, le droit, en priorité du paiement des dividendes aux détenteurs d'autres parts sociales dans le capital social de la Société, de recevoir, des profits réalisés par l'entreprise disponibles à la distribution sous forme de dividendes, un dividende fixe, cumulatif, privilégié et en liquide (le Dividende Privilégié) de six virgule vingt-cinq pour-cent (6,25 %) sur seize millions deux cent quarante mille huit cent euros (EUR 16.240.800,-), représentant l'entière valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées, divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises. Les Parts Sociales Privilégiées ont les mêmes droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires que les Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Privilégiées ne participent pas à la distribution des dividendes (s'il y en a) payés en excès du Dividende Privilégié.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Kurth, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 16CS, fol. 61, case 3. – Reçu 11.470 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003

J. Elvinger.

(004298.3/211/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CharterhouseTowerCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 89.802.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 février 2003.

J. Elvinger.

(004299.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

TRANSPORTS GANSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Village.

R. C. Diekirch B 5.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 février 2003, vol. 177, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(900242.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2003.

AGENCE IMMOBILIERE DIEDENHOFEN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6551 Berdorf, 4, um Rockelsbongert.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il a été conclu dans l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2003, par vote unanime des associés de la Société, la décision de modifier l'Article 2 des statuts enregistrés à Diekirch, le 25 juin 2002, vol. 271, fol. 9, case 7 comme suit:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra réaliser l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Berdorf, le 17 février 2003.

J. Giefer / N. Diedenhofen

Les associés

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2003, réf. DSO-AC00002. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(900249.5/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mars 2003.

MAZOUT KUFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Echternach.

R. C. Diekirch B 3.095.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900251.3/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mars 2003.

NUTRITION ANIMALE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichelange.

R. C. Diekirch B 4.205.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Luxembourg

Signature

(900254.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mars 2003.

CLARENCE CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 20, Tunnelstrooss.

R. C. Diekirch B 6.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour CLARENCE CONCEPT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(900257.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

ETABLISSEMENT KERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 5.155.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 14 février 2003, réf. DSO-AB00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

Signature

(900262.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

CHAUSSURES 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 49, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.029.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Redange-sur-Attert, le 27 novembre 2002, vol. 145, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 mars 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900263.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

KSI-CONDENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

R. C. Diekirch B 6.330.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 25 février 2003, réf. DSO-AB00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900264.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2003.

COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.064.

In the year two thousand and two, on the sixteenth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

COOPER GLOBAL LLC, a company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (United States of America), owner of 1 share with a nominal value of USD 100 of COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

hereby represented by Ms. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given on December 16, 2002
and

BROWNLY - CONSULTADORIA E PROJECTOS SA, a company formed under the laws of Madeira, having its registered office at Rua da Alfandega, n. 13, 3 andar, Sé Funchal, Madeira, Portugal, owner of 149 shares with a nominal value of USD 100 each of COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

hereby represented by Ms. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given on December 13, 2002.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing acting in their capacities as associates of the company COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., requested the notary to act the following:

The company COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach was incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, on September 27, 2001, published in the Mémorial C, Nb. 283 on February 20, 2002.

First resolution

The associates decide to increase the share capital of the Company by an amount of seven million two hundred and one thousand four hundred US Dollars (USD 7,201,400) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to seven million two hundred and sixteen thousand four hundred US Dollars (USD 7,216,400) by the creation and issue of seventy two thousand and fourteen (72,014) new shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, which will be issued together with a share premium of a total amount of sixty four million eight hundred twelve thousand one hundred ninety four US Dollars (USD 64,812,194).

Second resolution

The associates observe that COOPER GLOBAL LLC, prenamed, has renounced to his preferential subscription right.

Intervention - Subscription - Payment

All the seventy two thousand and fourteen (72,014) new shares have been subscribed by BROWNLY - CONSULTADORIA E PROJECTOS SA., prenamed.

All the new shares as well as the share premium of an amount of sixty four million eight hundred twelve thousand one hundred ninety four US Dollars (USD 64,812,194) have been paid up by means of the contribution of all the assets and liabilities of BROWNLY - CONSULTADORIA E PROJECTOS SA, prenamed:

The above contributions are valued by a report drawn up on December 16, 2002 by ERNST & YOUNG, société anonyme, with registered office in Münsbach.

Said report, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 72,014 shares of nominal value USD 100 each, to be issued with a total issue premium of USD 64,812,194, amounting to a total consideration of USD 72,013,594.»

Third resolution

The associates decide to decrease the Company's subscribed capital by an amount of USD 14,900 (fourteen thousand nine hundred USD), by the cancellation of 149 (one hundred and forty nine) shares with a par value of USD 100.- (one hundred USD) each issued at the incorporation of the Company, in order to avoid that the Company holds own shares.

Fourth resolution

As a consequence of the aforesaid increase and decrease of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended to be read as follows:

«**Art. 6.** The subscribed capital of the company is fixed at seven million two hundred one thousand five hundred US Dollars (USD 7,201,500), divided into seventy-two thousand fifteen (72,015) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100) each.»

Fifth resolution

The associates decide to accept the resignation of M. E. Ladenburger, category A manager of the company, with effect on December 16, 2002. The associates decide to grant him discharge for the execution of his mandate.

Fixed-Rate Tax Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed-rate tax exemption.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundzwei, am sechzehnten Dezember.

Sind vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Erschienen:

COOPER GLOBAL LLC, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht des Staates Delaware, mit statutarischem Sitz in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA), Anteilseigner 1 Aktie mit einem Nominalwert von USD 100 der Gesellschaft COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S. à r.l.

hier vertreten durch Frau Cornelia Mettlen, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 16. Dezember 2002

und

BROWNLY - CONSULTADORIA E PROJECTOS SA, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht Madeiras, mit Sitz in Rua da Alfandega, n. 13, 3 andar, Sé Funchal, Madeira, Portugal, Anteilseigner 149 Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100 der Gesellschaft COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S. à r.l.

hier vertreten durch Frau Cornelia Mettlen, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg

auf Grund einer Vollmacht gegeben am 13. Dezember 2002.

welche Vollmachten, nach, ne varietur Unterschreibung durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte bestellt zum Schriftführer Mr Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft zu Messancy, Belgien.

Vorgenannte Person, handelnd in obengenannten Eigenschaften, bitten den Notar folgendes festzuhalten:

Die Gesellschaft COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S. à r.l. mit statutarischem Sitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, wurde am 27. September 2001 gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maitre Joseph Elvinger, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 283 vom 20. Februar 2002.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sieben Millionen zweihunderteintausendvierhundert US Dollars (USD 7.201.400) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehntausend US Dollars auf sieben Millionen zweihundertsechzehntausendvierhundert US Dollars (USD 7.216.400) aufzustocken durch die Schaffung und Ausgabe von zweiundsiebzigttausendvierzehn (72.014) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert US Dollars (USD 100) sowie einer Ausgabeprämie in Höhe von vierundsechzig Millionen achthundertzwölftausendeinhundertvierundneunzig US Dollars (USD 64.812.194).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest, dass COOPER GLOBAL LLC, vorgenannt, auf sein Zeichnungsvorzugsrecht verzichtet.

Intervention - Zeichnung der Aktien - Einzahlung

Alle zweiundsiebzigttausendvierzehn (72.014) neuen Aktien wurden durch BROWNLY - CONSULTADORIA E PROJECTOS SA., vorgenannt, gezeichnet.

Alle neuen Aktien sowie die Ausgabeprämie in Höhe von vierundsechzig Millionen achthundertzwölftausendeinhundertvierundneunzig US Dollars (USD 64.812.194) wurden durch eine Sacheinlage aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft BROWNLY - CONSULTADORIA E PROJECTOS SA eingezahlt.

Oben erwähnte Einbringung ist Gegenstand eines Bewertungsbericht, der durch den Wirtschaftsprüfer ERNST & YOUNG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Münsbach, erstellt wurde.

Der Bewertungsbericht, nach ne varietur Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, kommt zur folgenden Schlussfolgerung:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 72,014 shares of nominal value USD 100 each, to be issued with a total issue premium of USD 64,812,194, amounting to a total consideration of USD 72,013,594.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Herabsetzung des gezeichneten Gesellschaftskapitals um einen Betrag von vierzehntausendneuhundert US Dollars (USD 14.900) durch die Annullierung von 149 (einhundertneundvierzig) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100 (einhundert US Dollar) pro Aktie, die am Tag der Gesellschaftsgründung ausgegeben wurden, um zu vermeiden, dass die Gesellschaft eigene Aktien besitzt.

Vierter Beschluss

Als Folge der vorerwähnten Kapitalerhöhung und -herabsetzung, wird Artikel 6 der Statuten wie folgt abgeändert:
 «**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sieben Millionen zweihunderteintausendfünfhundert US Dollar (USD 7.201.500) eingeteilt in zweiundsiebzigtausendfünfzehn (72.015) Anteile, zu je einhundert US Dollar (USD 100).»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Rücktritt von Herrn E. Ladenburger von seiner Funktion als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft mit Wirkung zum 16. Dezember anzunehmen. Die Gesellschafter erteilen ihm für die Ausübung seines Mandates Entlastung.

Freistellungsantrag bezüglich der Sacheinlage

Da es sich bei der Kapitalerhöhung um eine Sacheinlage bestehend aus sämtlichen Aktiva und Passiva einer Luxemburger Gesellschaft an eine oder mehrere Luxemburger Kapitalgesellschaften handelt, beantragt die Gesellschaft hiermit ausdrücklich die Befreiung des «droit proportionnel d'apport» gemäß Artikel 4.1 des Gesetzes vom 21. Dezember 1971 abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986 welches in diesem Fall eine Zahlung eines «droit fixe d'enregistrement» vorsieht.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Kapitalerhöhung mit fester Registrierungsgebühr der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr siebentausend euros (EUR 7.000).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die deutsche und englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch des hier oben genannten Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch desselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Signé: C. Mettlen, P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 7. Januar 2003.

J. Elvinger

(004293.3/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 84.064.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 février 2003.

J. Elvinger.

(004294.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

IVOIRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 79.603.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 2 décembre 2003**Transfert de siège*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège de la société IVOIRE INVESTMENTS S.A. du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg avec effet au 23 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03661.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004443.4/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

IMPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.254.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004463.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

IMPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.254.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004464.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

EXATRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R. C. Luxembourg B 50.171.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Signature.

(004565.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

EXATRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R. C. Luxembourg B 50.171.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Signature.

(004549.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

EXATRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R. C. Luxembourg B 50.171.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Signature.

(004547.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

EXATRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R. C. Luxembourg B 50.171.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Signature.

(004553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

NYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.256.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Signature.

(004474.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

NYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.256.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Signature.

(004477.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

NYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.256.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Signature.

(004480.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

GOTHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 38.762.

Il ressort d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 17 novembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR telle que modifiée, que:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital,
2. Le capital de LUF 150.000.000,- divisé en 100 actions sans valeur nominale est converti en EUR 3.718.500,- divisé en 100 actions sans valeur nominale.
3. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à trois millions sept cent dix huit mille cinq cents euros (EUR 3.718.500,-), représenté par cents (100) actions sans valeur nominale».

Luxembourg, le 1^{er} février 2003.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, réf. LSO-AB00029.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004454.2/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.
